



Mobilisation générale le 7 mars !

Le 8 mars on continue ?

Depuis le 19 janvier, les travailleurs·euses, du public comme du privé, se mobilisent par la grève et/ou en manifestant sur l'ensemble du territoire. Les manifestations de janvier et février ont été massives et la pétition en ligne contre la réforme des retraites a dépassé le million de signataires.

Mais le gouvernement continue de faire la sourde oreille alors que :

- => d'autres sources de financement de nos retraites sont possibles ;
- => le minimum de pension à 1 200 € n'est que mensonge ;
- => le dispositif « carrières longues » est totalement incohérent et injuste ;
- => les femmes seront les plus pénalisées.

Pour l'immense majorité des Français.es et pour l'ensemble des syndicats représentatifs, il est hors de question de reporter l'âge de la retraite à 64 ans.

Il faut donc renforcer la mobilisation afin de faire plier le gouvernement pour défendre nos retraites, celles de nos parents, enfants et petits-enfants, et mettre fin aux inégalités femmes/hommes !

Plusieurs secteurs vont, dès le 6 mars au soir, se mettre en grève reconductible pour augmenter le rapport de force, qui est la seule chose que le gouvernement comprenne. En effet, bloquer le maximum de secteurs fera comprendre combien nous, travailleurs·euses, sommes indispensables au bon fonctionnement du pays.

Une mise à l'arrêt de la justice aurait un poids évident dans le rapport de force engagé. Il est aisé, dans le contexte de politiques sécuritaires et de réformes actuellement portées par le ministère de l'intérieur, d'imaginer la panique du gouvernement avec une justice pénale à l'arrêt, mais pas seulement : l'économie du pays a un grand besoin de justice auquel les réformes actuelles ne répondent que sous l'angle d'une gestion de la pénurie et la réforme des retraites s'inscrit dans cette logique.

C'est pourquoi, nous, syndicats CGT du ministère de la justice et Syndicat de la magistrature appelons l'ensemble des personnels du ministère, services judiciaires, administration centrale, magistrats, protection judiciaire de la jeunesse, administration pénitentiaire, à se mobiliser massivement et à rejoindre les cortèges le 7 mars.

Nous appelons aussi à la tenue d'assemblées générales pour envisager les suites de la mobilisation et la mise en œuvre d'une grève reconductible dans le monde de la justice.

Pour celles et ceux qui ne bénéficient pas du droit de grève, nous les appelons à se mobiliser par tous les moyens possibles dans tous les services et/ou établissements.

La solidarité paye toujours et elle permet de gagner, non seulement contre les reculs, mais également pour de nouveaux droits !

Les caisses de grève sont également un outil précieux qui permettent aux travailleurs·euses en lutte de tenir financièrement. [Lien vers la caisse de solidarité avec les grévistes](#)

Le 7 mars, on met la France à l'arrêt !

Le 8 mars, dans le cadre de la journée de lutte internationale pour les droits des femmes, on continue !

Montreuil, le 28 février 2023